

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2017

Présents : M. J.P. CORBISEZ - F. DUPUIS - A. BOIGELOT - L.P. SECCI - A. HNAT - J.P. HUGOT -
C. LUTZ - B. DUPARCQ - N. LADEVEZ - C. GOEUSSE - F. PILARCZYK - S. FERAHTIA - M. DELEAU
- B. BURGEAT - B. MILLEVILLE - B. KROL - J-F. THOURIN-VIAL - S. YPREEUW

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Six procurations sont présentées : J-M. DESPREZ représenté par L.P. SECCI
P. CALLOT représenté par J.P. HUGOT
D. BERLIK représentée par S. FERAHTIA
N. ZIANE représentée par B. DUPARCQ
H. CHEKROUN représenté par B. MILLEVILLE
N. PRZYBYLA représentée par M. DELEAU
A. FLANQUART représenté par A. HNAT
J-C SZRAMA représenté par F. PILARCZYK
C. CECINI représentée par J-F. THOURIN-VIAL
S. GOETINCK représentée par S. YPREEUW

Absent(s) : D. WOJDOWSKI

Retard :

Début du Conseil Municipal : 18 H 30

-:~::~:~::~:-

Monsieur le Maire désigne Mme Fabienne DUPUIS, secrétaire de séance, qui procède à l'appel nominal de l'ensemble des conseillers en exercice.

-:~::~:~::~:-

1. Compte rendu du conseil municipal du 30 Mai 2017

Monsieur le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 30 Mai 2017.

Le compte rendu du conseil est adopté à 24 voix pour, 4 abstentions et 1 absent

FINANCES

2. Avenant N° 4 à la convention publique d'aménagement avec Territoire 62 et convention d'avance de trésorerie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est proposé un avenant N°4 à la convention publique d'aménagement avec Territoire 62 suite aux adaptations rendues nécessaires par la loi sur l'eau. Par ailleurs compte tenu du plan de trésorerie et du retard de l'opération, Territoire 62 sollicite une avance de trésorerie. Intervention de M. NIETTO Directeur Territoire 62.

La délibération est adoptée à 24 voix pour, 4 voix contre et 1 absent

3. Garantie d'emprunt Pas de Calais Habitat / 11 logements rue du Tordoir

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un transfert de garantie d'emprunt à Pas de Calais Habitat suite à la renégociation de prêt. (Rachat d'une ligne de prêt PLS Dexia finançant 11 logements PLS rue du Tordoir).

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

4. Subvention exceptionnelle à l'association « Les teufs teufs du 9 »

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe, informe l'assemblée délibérante de la création d'une nouvelle association représentant des voitures anciennes au sein de la commune. L'association « les teufs teufs du 9 » proposent des expositions et défilés. Afin de faciliter l'aide au démarrage de l'association, Monsieur le Maire, propose donc aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

5. Subvention exceptionnelle à Melle LEFERME pour représenter l'orchestre des Petites Mains Symphoniques au Festival Argentin « Iguazu en concierto »

Madame Corinne LUTZ, Adjointe, expose au Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été sollicité par M. LEFERME dont la fille Zélie a été choisie pour représenter l'Orchestre des Petites Mains Symphoniques au festival argentin « Iguazu en concierto ». Afin de rendre possible la participation de Zélie à cette aventure, M. le Maire propose à l'assemblée l'octroi d'une subvention.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

6. Indemnisation relative à des dégradations – M. HEYNDRICKX

Monsieur Alain BOIGELOT expose à l'assemblée délibérante que le véhicule de M. HEYNDRICKX Anthony a fait l'objet de projections de cailloux lors de travaux de débroussaillage . Le préjudice subi étant inférieur à notre franchise, il n'y a donc pas lieu de faire intervenir notre assurance. M. le Maire propose le versement d'une indemnisation d'un montant de 250 €.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

7. Remboursement de location de salle - Mme BROZDA

Madame Fabienne DUPUIS, adjointe, expose au Conseil municipal que Madame BROZDA a réservé la salle Zola le 22 Avril 2017. Durant le week-end, de fortes chaleurs ont amené des fourmis au niveau de la cuisine, ayant provoqué la perte des denrées alimentaires. Monsieur le Maire propose le remboursement de la somme de 160 € représentant la somme totale de la location.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

8. Indemnités des élus

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le décret 2017.85 du 26/01/2017 modifie l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. La disposition de ce décret s'applique à la liquidation des indemnités des élus. La délibération prise en 2014 faisant référence à l'indice 2015, le trésorier sollicite une nouvelle délibération qui fera référence à l'indice brut terminal de la fonction publique. Celle ci n'entraînera aucune majoration des indemnités.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

9. Cadeau d'un livre à chaque enfant fréquentant les écoles maternelles de la commune pour Noël

Madame Brigitte DUPARCQ expose au Conseil Municipal que pour Noël chaque enfant fréquentant les écoles maternelles de la commune recevra en cadeau un livre. S'agissant de cadeaux, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à dépenser la somme de 4 000 euros allouée.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

10. Décision budgétaire modificative n°1

Madame Fabienne DUPUIS informe l'Assemblée qu'une décision modificative du budget général est nécessaire afin de constater les ouvertures de crédits supplémentaires, non prévus au budget primitif et leur financement.

La délibération est adoptée à 24 voix pour, 4 voix contre et 1 absent

11. Bilan politique foncière de l'année 2016

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article 11 de la loi n° 95.127 du 08/02/95 concernant les opérations immobilières réalisées par les Collectivités Territoriales et certains de leurs établissements publics, les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité et porter connaissance à l'Assemblée le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune en 2016.

Prise d'acte à 28 voix et 1 absent

12. Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine année 2016

Madame Fabienne DUPUIS et Monsieur Louis-Pierre SECCI informent le Conseil Municipal que L'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrit que « Chaque année, dans les communes ayant conclu avec l'État un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la politique de la ville ou ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain. Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés ». Le présent projet de délibération fait état des actions menées en matière de développement social urbain sur le territoire de la commune.

Prise d'acte à 28 voix et 1 absent

ADMINISTRATION GENERALE

13. Le numéro unique et la réforme de la demande de logement locatif social

Madame Arlette HNAT expose à l'assemblée délibérante que L'article L 441-2-1 du Code de la construction et de l'habitation issu de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998, d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a créé une obligation d'enregistrement, au niveau départemental, de toute demande de logement locatif social. Les demandeurs ont ainsi la garantie du suivi de leur demande. Cette réforme a pour objectif de simplifier les démarches du demandeur de logement, d'améliorer la transparence de processus d'attribution et de mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande locative sociale.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

14. Attribution des lots de l'appel d'offres relatif à la réalisation de missions OPC CT CSPS et CSSI dans le cadre du projet de réalisation d'un équipement socio culturel

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'attribution des lots de l'appel d'offres relatif à la réalisation de missions OPC CT CSPS et CSSI dans le cadre du projet de réalisation d'un équipement socio culturel. Un Avis d'Appel Public à concurrence a été publié, le 22 avril 2017, au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP). Monsieur le Maire propose d'approuver la conclusion des marchés relatif aux lots n°1, 2, 3 et 4 avec les opérateurs économiques et les montants retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

15. Mandat spécial pour déplacement d'élus

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger. Il est proposé de donner un mandat spécial à M. DESPREZ Jean-Marc Adjoint et M. CALLOT Patrick Conseiller municipal, dans le cadre de leur déplacement à compter du 30 juin 2017 et pour une durée de 3 jours à MUTTERSTADT pour le tournoi de football des villes jumelées organisé par le FG 08 Mutterstadt.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

Fin du Conseil : 19 h 23

LE MAIRE
Jean - Pierre CORBISEZ

